



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité :

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mercredi 29 avril 2020
D - 2020 / 146

Aujourd'hui 29 avril 2020, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Madame Cécile MIGLIORE présente jusqu'à 17H00

Excusés :

Maintien des fonctions d'un Adjoint

Monsieur Nicolas FLORIAN, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 7 mars 2019 (D-2019-41) le conseil municipal a procédé à la détermination du nombre d'adjoints et à leur élection.

Dans ce cadre, M. Jean-Louis David a été élu adjoint et a reçu délégation de fonctions et de signature.

Par arrêtés en date des 10 janvier et 7 février 2020, l'ensemble des délégations confiées à M. Jean-Louis David ont été retirées.

Aux termes de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal (...) Lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

En application de l'article visé, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le maintien de M. Jean-Louis David en qualité d'adjoint.

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 29 avril 2020

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Nicolas FLORIAN